

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Initiative Vassilis Venizelos et consorts - 300 millions pour une relance favorable à la transition
énergétique !**

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de Mme la députée Jessica Jaccoud (présidente et rapportrice de minorité) ainsi que de MM. les députés Vassilis Venizelos (initiant), Andreas Wüthrich et Jean-François Chapuisat.

La majorité de la commission a pris position par la plume de la rapportrice de majorité, Mme la députée Joséphine Byrne-Garelli, qui engage les autres commissaires présents lors de la dernière séance du 16 novembre 2020, soit la précitée et Mmes les députées Aliette Rey-Marion, Pierrette Roulet-Grin ainsi que MM. les députés Olivier Petermann, Pierre-André Romanens, Fabien Deillon, José Durussel et Dylan Karlen.

Les minoritaires renvoient au rapport de majorité s'agissant du rapport sur les audits et de la position de l'initiant.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La minorité de la commission souhaite relever les éléments suivants exprimés par la Conseillère d'Etat Métraux lors des séances du 11 septembre 2020 et 16 novembre 2020 et qui n'ont pas été rapportés par la majorité.

Mme la Conseillère d'Etat a rappelé que tant le Programme de 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique que la Conception cantonale de l'énergie (ci-après : CoCen), sont des déclencheurs de l'effet multiplicateur de l'investissement public développé par l'économiste Keynes. Pour rappel, selon Keynes, toute augmentation de l'investissement ou des dépenses publiques va entraîner une hausse plus que proportionnelle de la richesse produite dans le pays.

A titre d'exemple, la Conseillère d'Etat rappelle le nombre d'emplois liés à la transition énergétique dans le canton de Vaud peut progresser de +57% d'ici à 2050 grâce au renforcement de la stratégie énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique¹. Autre exemple : le plan de 100 millions précité a eu un effet majeur sur l'assainissement des bâtiments pour 22 millions, ce qui a entraîné 184 millions d'investissements privés dans le canton. Ont été enregistrés aussi 1'666 demandes d'isolation, 470 remplacements de chauffages électriques, 367 audits, 27 projets de modernisation de l'éclairage public et un soutien pour le stockage d'électricité et la filière énergie. Les dépenses sur le fonds du Programme Bâtiment sont en constante augmentation, ce qui montre l'intérêt et la nécessité d'un tel programme auprès des propriétaires privés et des branches économiques actives dans la transition énergétique.

La Conseillère d'Etat a également rappelé l'objectif fédéral 2050 et a souligné l'importance d'accélérer la transition énergétique des cantons.

¹ <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/letat-de-vaud-renforce-sa-strategie-energetique-pour-lutter-contre-le-rechauffement-climatique-1561.pdf>

Elle a par ailleurs indiqué aux commissaires que plusieurs projets ne bénéficient actuellement pas du soutien de la CoCen, mais pourraient être intégrés dans la nouvelle dotation au Fonds pour l'énergie (ci-après : RF-Ene) prévue par l'initiant. Il s'agit :

- du soutien au stockage de l'énergie,
- de la digitalisation du système énergétique,
- du développement de la filière hydrogène,
- des mesures d'accompagnement des acteurs et de l'assistance aux maîtres d'ouvrages,
- de la filière de bois local.

A cet égard, il existe déjà au sein de l'administration un plan de renforcement des mesures déjà existantes. De manière générale, il est observé une accélération de la transition. L'augmentation du soutien public permettrait de passer outre l'effet d'aubaine et avoir un réel effet incitatif.

S'agissant des mesures économiques prises par le Conseil d'État dans le cadre de la crise Covid, Mme la Conseillère d'État rappelle que ces mesures d'urgence et de soutien ont été consacrées pour différents secteurs. Elle rappelle par ailleurs qu'il n'est pas opportun d'opposer les mesures de relance et les mesures d'urgence qui ne poursuivent pas le même objectif et ne s'intègrent pas dans la même temporalité.

3. POSITION DE LA MINORITÉ

Les objectifs poursuivis par ce texte sont doubles :

- Injecter 300 millions pour relancer l'économie, investir dans des emplois locaux dans le cadre de la sortie de crise Covid ;
- S'assurer que cette relance se fasse en faveur de la transition énergétique

Le montant de ces 300 millions n'a pas été déterminé au hasard. Il découle de la motion du député Courdesse² qui évoquait un taux du budget annuel de l'État de 0,3% à allouer à l'énergie solaire et de manière générale à la transition énergétique.

De plus, la crise de la Covid-19 nous pousse à innover en matière de soutien aux acteurs locaux et à l'économie.

La minorité est également très sensible à l'effet multiplicateur des investissements publics dans la transition énergétique. A titre d'exemple, dans le domaine du photovoltaïque, l'on constate un effet multiplicateur de 5 à 6. Ainsi, lorsque l'État investit 1 fr. cela génère une activité économique importante non seulement pour l'énergétique, mais aussi pour le local en donnant des mandats et du travail à des entreprises vaudoises ou romandes.

La minorité rappelle également la volonté du Parlement d'accélérer la transition énergétique. Cela nécessite, outre les bonnes intentions, des moyens publics conséquents afin de changer de paradigme et tendre aux objectifs fixés par les Accords de Paris et la Confédération.

Il n'est pas question d'instaurer de nouvelles taxes, mais de financer ce fonds par le ménage cantonal afin de venir en appui à des projets nécessaires qui n'ont actuellement pas de financement. En effet, tant les projets hydrauliques que les projets de chauffages à bois, par exemple, nécessitent de nouveaux financements qui ne sont pas intégrés dans la CoCen actuelle.

Par ailleurs, tant les comptes 2019 que 2020 de l'État démontrent la présence de capitaux disponibles à hauteur du milliard. De plus, la dépense du montant de 300 millions prévu par l'initiative s'étalera sur plusieurs années, tout en ayant le mérite de donner des orientations claires en matière de politique publique énergétique.

Les minoritaires regrettent que les majoritaires campent sur des positions politiques clivantes qui tendent à opposer relance et politique d'avenir avec préservation de la dette.

Les enjeux relatifs à la transition énergétique et à la relance économique imposent à notre Canton d'œuvrer à la mise en place d'une politique anticyclique afin de stimuler la reprise et orienter les investissements, publics

²(19_MOT_103) Motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe vert libéral – Constitution d'un fonds pour soutenir les investissements dans l'énergie solaire photovoltaïque

et privés, vers la réalisation des objectifs du plan climat et des accords internationaux. Cette initiative va permettre l'accélération de la transition énergétique grâce à des projets concrets ayant besoin de subventions étatiques. En ce sens, le choix de présenter une initiative s'associe à l'objectif de donner un signal fort au Conseil d'État.

Laisser la main invisible orienter le marché de l'énergie n'est pas une solution et l'Etat doit dans ce sens investir afin de stimuler la croissance économique dans les branches plus durables et d'avenir. A cet égard, cette initiative permet de soutenir plusieurs secteurs d'activité de notre économie et permet une transition également vers de nouveaux emplois pour les futures générations.

Le Canton de Vaud aurait par ailleurs tout à gagner à s'afficher comme pionnier dans ce domaine en, une fois de plus, innovant dans la manière dont il entend mettre en œuvre une politique publique forte, nécessaire et attendue par la population.

Les minoritaires rejettent par ailleurs les arguments des majoritaires qui confondent les politiques de relance et les politiques de soutien. Ces deux politiques sont complémentaires et s'intègrent dans une temporalité différente l'une de l'autre. Il est ainsi possible de soutenir actuellement les secteurs en difficulté comme la restauration, tout en prévoyant des plans de relance globaux sur le plus long terme. Ces politiques anticycliques permettent de créer des appels d'air et une demande publique de l'État.

Depuis plus de quinze ans, l'État réduit sa dette. Il réalise aujourd'hui des bénéfices. La priorité est donc d'injecter de l'argent dans les secteurs de l'économie qui ne sont pas nécessairement touchés par la crise, mais qui sont créateurs d'emploi et de lieux de formation d'avenir et de plus-value.

Les minoritaires contestent également avec vigueur l'argument « arrosoir » invoqué par les majoritaires. Au-delà du caractère simpliste de la critique, les minoritaires rappellent que le Fonds pour l'énergie existe déjà et qu'il s'agit ici uniquement de doter le fonds d'une nouvelle manne permettant la réalisation de projets concrets, dans un cadre précis et permettant la création d'emplois bien réels.

4. CONCLUSION

Lors de l'examen des articles de l'initiative, une députée a proposé d'amender le texte dans le sens que le Fonds de l'énergie soit doté d'une somme complémentaire de 25 millions au lieu et place des 300 millions prévus.

Les minoritaires se sont opposés à cet amendement. Ils estiment en effet qu'une modification notable du montant susmentionné ferait perdre toute substance à l'initiative, tant les objectifs fixés en son art. 2 ne pourraient pas être atteints, faute de moyens. Se pose également la question de la validité d'une initiative amendée qui perdrait son unité de matière tant l'art. 1 et l'art. 2, soit le principe et les buts, se trouveraient éloignés l'un de l'autre.

Par ailleurs, afin que ce plan énergétique puisse être également un plan de relance ambitieux, il doit être doté d'une somme conséquente permettant la réalisation des projets prévus par la Conception cantonale de l'énergie.

Pour toutes ces raisons, les minoritaires ont voté contre cet amendement et feront de même au plénum s'il devait être débattu à nouveau.

Au vu de ce qui précède, les minoritaires de la commission ont l'honneur de conclure en faveur du projet d'initiative de M. Venizelos et encourage le Grand Conseil à en faire de même.

Rolle, le 27 mai 2021

La rapportrice
(signé) Jessica Jacoud